

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	31
Membres représentés	4
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Anne-Marie PETITPEZ
Date de la convocation des conseillers	17 Juin 2026
Date de l'affichage de la convocation	17 Juin 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD (*arrivée à 19 h 45*), Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nasser ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU. Madame Clémence CHAMOUSSET. **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Daniel ARNOUD donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Anissa TRIKI donne pouvoir à Monsieur Vincent CAMUS
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Clémence CHAMOUSSET

OBJET : Cession de parcelles par la commune aux riverains du Hameau des Épinettes 2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 et suivants,

Vu l'avis des Domaines en date du 16 juin 2018

Vu la proposition présentée aux riverains des rues composant le hameau des Epinettes 2 en date du 21 Mai 2019

Vu la procédure de biens vacants et sans maître lancée conformément à l'article L. 1123-3 du CGPP permettant de constater que le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière notification en date du 23 mai 2019 et de permettant ainsi de présumer les biens sans maître.

Vu l'incorporation des biens dans le domaine public par la délibération n°2020-03/01-03 du conseil municipal du 22 janvier 2020,

Vu l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 15 juin 2026,

Considérant l'intérêt pour chacun des riverains de disposer de la parcelle attenante à sa propriété,

Considérant qu'il convient de reprendre cette délibération en raison d'un changement de signataire dans la délégation ainsi que la cession déjà réalisée d'une partie des parcelles précédemment citée dans la délibération d'origine ;

Considérant que les parcelles non bâties sont citées, ci-dessous

Secteur MODIGLIANI-MATISSE. Section AO

Section et n°	Nature	Superficie en m ²
AO 857	Jardin-Trottoir	43
AO 858	Jardin-Trottoir	24
AO 859	Jardin-Trottoir	38
AO 860	Jardin-Trottoir	35
AO 861	Jardin-Trottoir	29
AO 862	Jardin-Trottoir	12
AO 864	Jardin-Trottoir	24
AO 866	Jardin-Trottoir	20
AO 867	Jardin-Trottoir	38
AO 870	Jardin-Trottoir	28
AO 871	Jardin-Trottoir	9
AO 898	Jardin-Trottoir	2
AO 899	Jardin-Trottoir	32
AO 905	Jardin-Trottoir	20
AO 962	Jardin-Trottoir	2

AO 963	Jardin-Trottoir	50
AO 907	Jardin-Trottoir	9
AO 910	Jardin-Trottoir	34
AO 911	Jardin-Trottoir	25
AO 913	Jardin-Trottoir	77
AO 914	Jardin-Trottoir	19
AO 915	Jardin-Trottoir	5
	Total	575 m²

Secteur FAUX QUONINS - PAUL GAUGUIN - Section AO

Section et n°	Nature	Superficie en m ²
AO 875	Jardin-Trottoir	52
AO 877	Jardin-Trottoir	6
AO 878	Jardin-Trottoir	10
AO 880	Jardin-Trottoir	19
AO 883	Jardin-Trottoir	19
AO 884	Jardin-Trottoir	19
AO 885	Jardin-Trottoir	12
AO 886	Jardin-Trottoir	15
AO 887	Jardin-Trottoir	16
AO 888	Jardin-Trottoir	8
AO 889	Jardin-Trottoir	10
AO 896	Jardin-Trottoir	23
AO 897	Jardin-Trottoir	18
	Total	227 m²

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE la cession aux riverains du Hameau des Epinettes 2, de chacune des parcelles identifiées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 15 €/m² conforme à l'évaluation domaniale, frais d'acte administratif en sus. L'ensemble des frais liés aux actes notariés et aux formalités afférentes sera supporté par les acquéreurs, sauf disposition contraire prévue dans les actes.

Article 2

DESIGNE Madame Caroline DIGARD, Première Adjointe au Maire pour représenter la Commune et procéder à la cession des terrains, signer les actes avec chaque riverain pour ces parcelles concernées en la forme administrative conformément en l'article L1311-13 du Code des Collectivités Territoriales et signer tous les documents afférents à ces cessions en présence de Monsieur le Maire en charge de l'authentification des actes administratifs

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

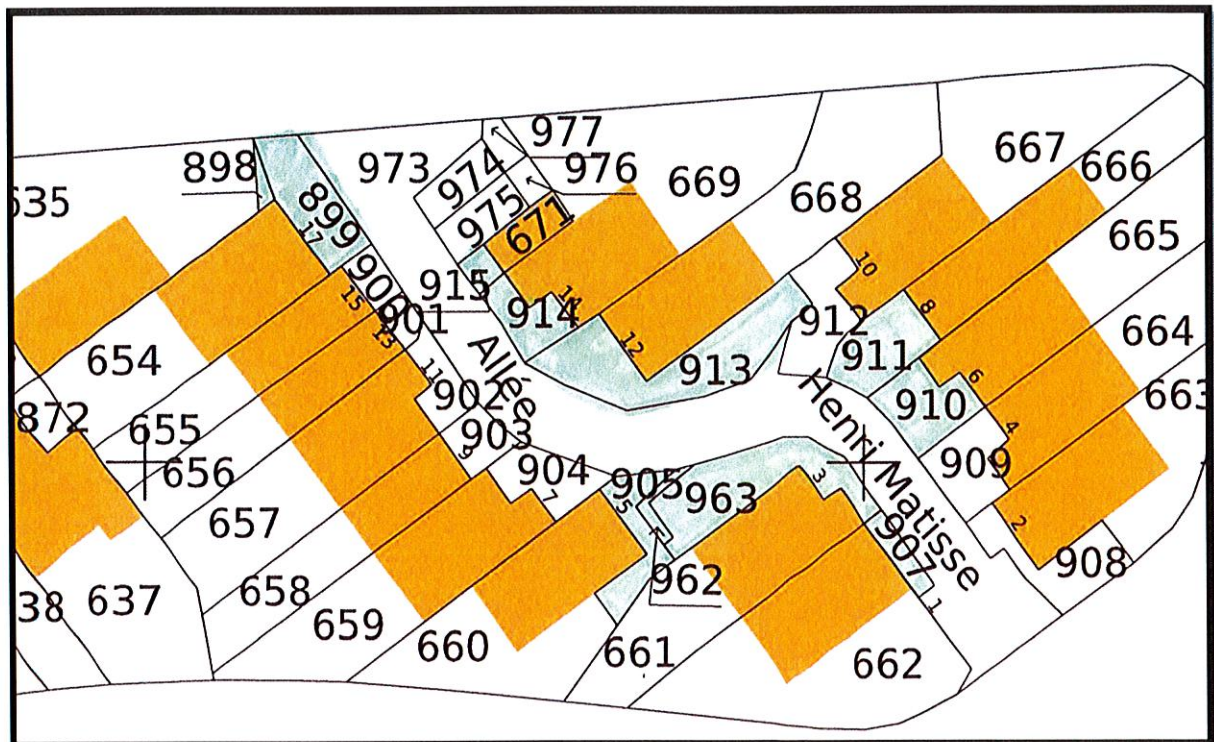
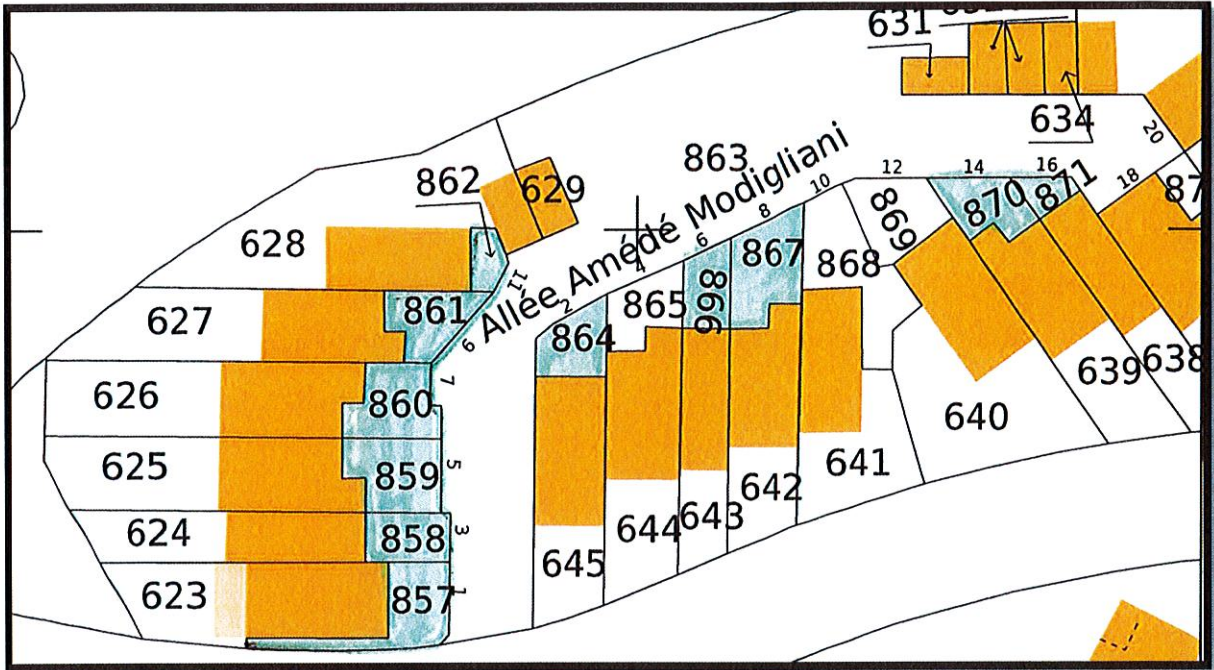
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Anne Marie PETITPEZ Secrétaire de séance



Secteur MODIGLIANI-MATISSE - Section AO :



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12759-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026 4

Secteur FAUX QUONINS - PAUL GAUGUIN - Section AO :

